

Cote du document: EB 2021/134/R.21/Add.1
Point de l'ordre du jour: 9 a)
Date: 7 décembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA

Additif

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Approbation**

Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA

Additif

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du présent additif au document intitulé « Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA » (EB 2021/134/R.21).

À l'occasion de sa cent soixante-troisième réunion tenue le 23 novembre dernier, le Comité d'audit a validé le contenu du document et proposé d'y ajouter un résumé.

À la page iii, le résumé ci-après est ajouté au document.

Résumé

1. Pour mettre en œuvre sa stratégie, le Fonds international de développement agricole (FIDA) doit partir du principe qu'il existe des risques susceptibles d'éroder la confiance des donateurs et des investisseurs, de mettre en péril les ressources financières du Fonds et de compromettre les effets découlant de ses opérations et de ses résultats.
2. Afin de préserver la viabilité opérationnelle et financière du Fonds et de gérer correctement les risques, le Conseil d'administration et la direction doivent déterminer l'appétence pour le risque de l'institution pour chacun des principaux facteurs de risque auxquels elle est confrontée – autrement dit, le degré de risque que le FIDA est disposé à prendre dans le cadre de ses opérations.
3. Ainsi, l'exposé de l'appétence pour le risque contribuera de manière cruciale à la mise en place d'une approche intégrée de la gestion des risques et précisera quels sont les risques que le Fonds est disposé à assumer, ce qui jettera les bases d'une communication cohérente et transparente et d'une définition claire de la façon dont l'institution aborde les risques et la gestion des risques.
4. L'appétence pour le risque du FIDA est représentée sur une échelle d'appétence dont les niveaux vont de « élevé » à « faible » qui rend compte de l'attitude de l'institution à l'égard des différents risques, de l'ampleur et du type de risques qu'elle est disposée à accepter en vue d'atteindre ses objectifs et des effets qui sont susceptibles de découler des différentes approches.
5. Elle est à l'évidence alignée sur la taxonomie des risques du Fonds présentée en détail dans la Politique de gestion globale des risques, ce qui permet de garantir un lien direct entre l'appétence pour le risque et les activités opérationnelles.
6. L'appétence pour le risque a été déterminée pour chacun des sous-domaines de risque (niveau 2), qui constituent les principales composantes des différents domaines de risque (niveau 1), afin de broser un tableau complet des risques actuels et de surveiller leurs interactions, et de disposer d'une approche globale permettant de prévoir, détecter, hiérarchiser, gérer et suivre les risques qui menacent l'institution¹.
7. L'appétence pour le risque déterminée pour chaque sous-domaine de risque (niveau 2) est proportionnelle et adaptée à l'impact que le risque considéré pourrait avoir sur le Fonds. Les appétences pour les différents risques ont été déterminées sur la base d'une analyse réalisée en concertation avec les départements et les responsables de la gestion des risques concernés.

¹ L'appétence pour le risque déterminée pour chaque sous-domaine de risque (niveau 2) est exposée dans les annexes II à V.